

**Décision n° 2026-28**

Nature : Finances locales (7.5.1)

**Convention d'occupation temporaire d'un logement type T3 sis 12 rue des Ecoles**

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et L.2125-3 ,

**VU** la délibération n°2026-04 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment l'aliéna 5 relatif à la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**VU** la décision n°2019-48 du 05 juin 2019 fixant les montants de la redevance et des charges pour ce logement,

**CONSIDÉRANT** la vacance dans le patrimoine communal de logements occupables et louables,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : De passer une convention d'occupation temporaire d'un logement de type T3 situé dans le Groupe scolaire du Châter, sis 12 rue des Écoles, avec \_\_\_\_\_ à compter du 12 mai 2026 jusqu'au 12 novembre 2026 pour un loyer mensuel (hors charges ) de 376,06 €.

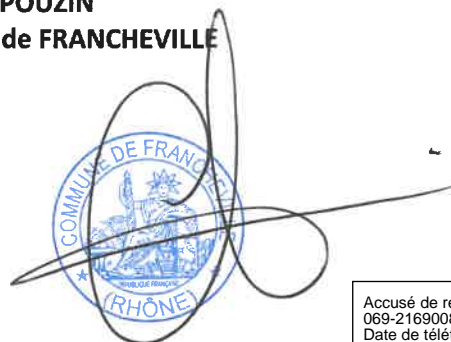
**ARTICLE 2** : Le montant des charges s'élève à 55,98 € par mois.

**ARTICLE DERNIER** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**Fait à Francheville, le 11 mai 2026,**

**Claire POUZIN**  
**Maire de FRANCHEVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20260511-Dec2026-28-AI  
Date de télétransmission : 11/05/2026  
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Publication le 11/05/2026